DOSSIER DE PRESSE

CONFÉRENCE DE PRESSE →MERCREDI 13 MARS 2019 - 16H

BILAN ET RECONSTRUCTION APRÈS LES INONDATIONS

+ d'infos www.carcassonne-agglo.fr



5 MOIS APRES... L'HEURE EST A LA RECONSTRUCTION

Le 15 octobre 2018, le département de l'Aude a été violemment frappé par les inondations. Ce sont ainsi, 204 communes qui ont été reconnues en état de catastrophe naturelle dont 72 communes membres de Carcassonne Agglo.

De lourds dégâts pour les structures de Carcassonne Agglo et de Carcassonne Agglo Solidarité

Certains équipements ont été impactés voir parfois totalement détruits : piscine intercommunale de Conques, l'Atelier de musique à Conques, médiathèques, crèches, accueils de loisirs, centre social de Trèbes ... estimés à 900 000 €.

À cette liste, s'ajoutent des travaux de remise en état et de renforcement dans les zones d'activités, estimés à 36 000 €.

Des travaux sont également à prévoir pour la remise en état du barrage de la Cavayère à hauteur de 5 millions d'euros et 57,3 M€ pour des travaux d'eau et d'assainissement.

Au total, les dégâts évalués sur les structures de l'Agglo (voirie, eau, assainissement, base de loisirs de la Cavayère, structures services à la population) sont d'environ 66 700 000 €.

Carcassonne Agglo au service de ses communes

Dès le lundi 15 octobre, Carcassonne agglo a répondu présent en organisant une cellule de crise dans ses locaux. Elus et agents se sont ainsi mobilisés pour proposer assistance et aide aux sinistrés.

- Maintenir les services à la personne assurés par Carcassonne Agglo Solidarité CIAS: assurer la
 continuité de la distribution des repas à l'ensemble des bénéficiaires; reprise dès le lendemain des
 aides à domicile; maintien du service de Soins Infirmiers à Domicile; maintien des services de la
 petite enfance et de la jeunesse; mobilisation des chantiers d'insertion sur les structures du CIAS
 endommagées.
- Adaptation du réseau des transports : réorganisation des transports urbains, non urbains et scolaires en fonction de l'état du réseau routier de l'ensemble du territoire, avec la gratuité des transports urbains et non urbains pour l'ensemble des sinistrés.
- Eau et assainissement : 57,3 millions d'euros d'installations à reconstruire (réseaux d'eau potable et d'assainissement, captages, stations d'épuration...) avec des raccordements aux réseaux de distribution d'eau potable à nouveau opérationnel, seulement 24h après les inondations.
- Accueil et service aux entreprises : Carcassonne agglo à mis à disposition les services de la maison de l'innovation Alpha 'R ; matériel et connexion Ultra-Haut Débit de l'espace co working ont été proposés aux entrepreneurs.
- Accès internet dans les communes: Suite à la rencontre entre le Président Régis Banquet et le Directeur des Relations avec les collectivités locales Aude-PO d'Orange Yves Lebeau, a permis d'apporter une solution d'urgence aux mairies privées de connexion internet.
- Des équipes sur le terrain: Les agents techniques de Carcassonne Agglo ont été déployés sur les communes sinistrées. L'Agglo a également participé à la distribution de petits matériels (balais, gants, pelles...). Des agents administratifs ont également assurés des permanences (semaine et week-end) ainsi que de nombreux bénévoles.
- **Gestion des dons :** L'Agglo a mis à disposition l'ancien site de Pilpa pour gérer et récolter les nombreux dons à destination des sinistrés.

Et aujourd'hui ...

- Hébergement et relogement: En appui de la MOUS Soliha, Carcassonne Agglo prend à bail des logements, les met à disposition des sinistrés, et monte des dossiers auprès de la Préfecture pour une prise en charge du FARU.
- Mission Expertise structure de bâtiments: En partenariat avec l'Etat, le CAUE et l'ADIL, Carcassonne Agglo a mandaté un Bureau d'Etude structure pour la réalisation d'expertises de bâtiments, à la demande des communes, afin d'identifier les mesures à prendre pour la sécurité publique. L'Etat prend en charge le coût à 100%. Une première mission de 43 diagnostics a été réalisée sur les communes de Villegailhenc, Trèbes, Couffoulens, et St Hilaire. Une 2ème série d'expertises sera lancée à compter de la fin du mois de mars.
- Eau et assainissement: Tous les travaux provisoires ou définitifs nécessaires à la continuité du service (distribution d'eau potable et traitement des eaux usées) ont été réalisés au cours des 4 derniers mois. Il faut maintenant transformer les travaux provisoires en définitifs d'une part et sécuriser les ouvrages situés en zone inondable d'autre part. Par exemple les premiers raccordements de systèmes d'assainissement à la station d'épuration de Carcassonne St-Jean, afin de supprimer des stations en zone inondable, sont en cours d'étude : lancement en janvier de la maîtrise d'œuvre pour les raccordements notamment de Leuc, Couffoulens et Cavanac ou de Ventenac et Pezens.
- Des réunions régulières avec les différentes communes concernées par les inondations des 14 et 15 octobre 2018 sont effectuées par Carcassonne Agglo. La dernière a eu lieu à l'Alpha'R le jeudi 7 février. Point sur les actions menées, sujets prioritaires de la reconstruction, et renforcement du dialogue avec l'ensemble des parties concernées.
- Le SCot : Compétence obligatoire de Carcassonne Agglo, l'aménagement du territoire a pour objectif d'assurer un développement cohérent et solidaire sur les 82 communes. Aujourd'hui, l'Agglo a engagé un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) sur son territoire, qui doit prendre en compte les inondations d'octobre dernier.
- Site du lac de la Cavayère : Le barrage de la Cavayère a vu son niveau d'eau monter de façon très rapide le 15 octobre. Grâce à la présence d'un ouvrage permettant de canaliser la surverse des eaux, le barrage en lui-même n'a pas subi de dégâts.

→ Travaux de réparation

En revanche, le déversoir, qui a pleinement joué son rôle, a subi des dégradations dans sa partie basse, en raison des remous générés par le débit très important de l'eau. Des études ont été lancées dès le lendemain des inondations, afin de réparer ces dégradations.

Les travaux sur ce déversoir ont démarré en début d'année, pour s'achever à la fin du mois de mars, permettant ainsi au barrage et à son déversoir de retrouver les mêmes conditions de sécurité qu'avant les évènements du 15 octobre. Ils représentent un investissement de 450 000 €.

Les abords du lac ont également subi des dégradations. Un marché va être lancé par Carcassonne Agglo pour la réhabilitation des voies et des zones de stationnement, pour un montant de 500 000 €.

→ Travaux de sécurisation complémentaire

Ces évènements ont par ailleurs montré la nécessité d'étudier la réalisation d'un 2ème déversoir, permettant d'absorber un évènement pluvieux de plus grande ampleur. Les études sont en cours pour la réalisation de ce nouvel ouvrage, estimé à 3,5 M d'€.

→ Gestion du niveau de l'eau du lac

Afin de maintenir une marge de sécurité pendant la réalisation des travaux de réparation du déversoir actuel, le niveau du lac a été baissé d'1m. Une demande a été adressée par Carcassonne Agglo auprès de l'Etat afin d'obtenir l'autorisation de faire remonter le niveau du lac dès le mois d'avril, et ainsi s'approcher autant que possible de son niveau normal cet été.



Ce sont près de 30 000 bouteilles d'eau distribuées par Carcassonne agglo sur les 19 communes Près de 180 entreprises sinistrées sur le territoire

126 000 € : d'intervention, de prestations et autres aides de première nécessité par l'Agglo 100 000 € : Enveloppe de Carcassonne Agglo Solidarité pour venir en aide aux sinistrés du territoire 120 ménages relogés - 65 000 €/ mois de loyers à payer

CARCASSONNE AGGLO AUX CÔTÉS DE SES MÉNAGES SINISTRÉS

Lancement d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) post inondations sur les communes de Carcassonne Agglo

Entre 250 et 300 logements devenus inhabitables, vont nécessiter des travaux lourds de remise en état pour ceux qui pourront être reconstruits

Afin d'aider les ménages sinistrés à mener les travaux nécessaires à la réhabilitation de leur logement, Carcassonne Agglo a engagé en partenariat avec l'Etat et l'ANAH un programme spécifique : le PIG post inondations.

Le programme a pour ambition d'accompagner les ménages sinistrés, qu'ils soient propriétaires bailleurs ou occupants, dans les travaux de remise en état de leur bien, et de leur permettre de financer le reste à charge lorsque le remboursement des compagnies d'assurance ne couvre pas la totalité du coût des travaux. En outre, il permet de financer également des travaux de réduction de la vulnérabilité (par exemple, la création d'un espace refuge).

Une équipe technique spécialisée a été recrutée pour apporter un accompagnement personnalisé à chaque ménage sinistré qui en fera la demande. Présente sur l'ensemble du territoire (permanences organisées au PRéAU ainsi que sur les communes), cette équipe a pour mission :

- · de recevoir et conseiller le public,
- de prendre connaissance des rapports d'expertise, et de conseiller les propriétaires sur toute question relative aux contrats d'assurance,
- de réaliser la visite des logements avec les propriétaires, afin d'aider à la définition du programme de travaux.
- d'apporter des conseils techniques pour la bonne réalisation des travaux,
- de monter les dossiers de demandes de financement auprès de l'ANAH.

Le niveau d'aide financière est défini en fonction de la nature des travaux restant à charge du propriétaire, en application du règlement général de l'ANAH. Selon les cas, les montants pourront atteindre entre 1 600 et 7 000 €.